



Document descriptif de la consultation
Valant règlement de consultation
Suivi des stations de mesure des débits,
Jaugeages, courbes de tarages

Marché à procédure adaptée
(ARTICLE L 2123-1 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE)

06/02/2023

Article 1. Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Eric DUBOURGNOUX
Président de la Formation
Grand Cycle de l'Eau
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de délégation de fonction du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

Article 2. Procédure de passation

Marché à bons de commande passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique.

Article 3. Objet de la consultation / Durée

Le prestataire définira dans son offre un montant unitaire pour :

1. Une campagne de terrain comprenant :

- **Une visite des trois stations, avec collecte des données et vérification du bon fonctionnement des stations,**
- **le jaugeage des trois stations,**
- **le traitement et la transmission des données à l'issue de chacune des campagnes de terrain.**

2. Le calcul des débits mensuels moyens et débits d'étiages année quinquennale sèche des trois cours d'eau au droit de la station.

Le détail précis de la mission ainsi que les informations techniques relatives aux stations de mesures sont détaillées dans l'annexe technique jointe à ce document.

Chaque commande fera l'objet de l'émission d'un bon de commande comprenant le nombre d'unités nécessaire pour atteindre les objectifs de la mission.

Le contrat sera conclu pour une période de 3 ans à compter de sa notification.

Article 4. Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. Prix (40%),
2. Délai de transmission des données traitées après la campagne de terrain (30%),
3. Moyens humains et matériels mobilisés sur la mission (20%),
4. Réactivité d'intervention après émission du bon de commande (10%),

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

Article 5. Pièces constitutives du marché

La présente lettre de consultation signée et le devis descriptif détaillé remis par l'entreprise.

Article 6. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant unitaire pour une campagne d'acquisition, traitement, transmission des données des trois stations :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Montant unitaire pour le calcul des débits annuels moyen et débit d'étiage année sèche quinquennale :

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :

Article 7. Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondant au bon de commande émis.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique. Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

Il n'y a pas d'acompte.

Article 8. Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le **lundi 27 février 2023 à 17h30** (Dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Article 9. Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Article 10. DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé,
- ✓ Une note technique présentant les moyens mis à disposition, sa compréhension de l'opération, les références du prestataire sur ce type de projet, une explication de la mise en œuvre de la méthode avec un calendrier prévisionnel,
- ✓ Un devis détaillé,
- ✓ Un RIB.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur

Du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez